



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON
DU 07 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le sept septembre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le trente-et-un août deux mille vingt s'est réuni en session ordinaire, à la Maison des Associations, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, C. BOURGEOIS, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB,
C. COUDURIER, V. GAUDERON, A. LASSUS, L. MISSILLIER
MM. P. COURTIN, R. DECARROUX, B. DUNAND (procuration à
M. R. PIOUTAZ jusqu'à 19h00), M. FLOQUET, S. GAILLARD,
J.-P. LE JONCOUR, D. PAULME, R. PIOUTAZ, G. VELLUZ

Absente excusée : MME L. PEQUIGNOT

Absent : M. A. HEMISSI

Secrétaire de séance : M. D. PAULME

❧❧❧❧❧❧❧❧❧❧

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.

❧❧❧❧❧❧❧❧❧❧

Monsieur Damien PAULME est désigné secrétaire de séance.

❧❧❧❧❧❧❧❧❧❧

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- *Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 10 et 20 juillet 2020*
- *Délibérations :*
 1. *Décision modificative n°1*
 2. *Mise à la réforme des biens communaux*
 3. *Régularisation de l'emprise foncière sur le Chemin du Peuplier : Acquisition de la parcelle cadastrée B 1638 appartenant à Mr et Mme Joël DA COSTA*
 4. *Désignation d'un élu référent en sécurité routière*
 5. *Elaboration d'un diagnostic de vidéoprotection communale*
 6. *Avenant au bail commercial de l'épicerie - Ajout d'un local attenant au commerce*
 7. *Marché de travaux pour l'aménagement du centre village : Lot 2 Eclairage - Avenant n°1*
 8. *Régularisation de l'emprise foncière sur la Route de Berny : Acquisition de la parcelle cadastrée B 1779 appartenant à Monsieur Claude CHEVROT - Acte administratif*
 9. *Désignation d'un représentant élu et de son suppléant au COPIL du site Natura 2000 de la Vallée de l'Arve*
- *Rapport des commissions et groupements*
- *Questions et sujets divers*
- *Calendrier municipal*

S É A N C E

§ APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 ET 20 JUILLET 2020

Aucune remarque n'est faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** les procès-verbaux des séances du Conseil municipal en date du 10 et 20 juillet 2020.

DÉLIBÉRATIONS

1.	DÉCISION MODIFICATIVE N°1 Délibération n° 2020-50
-----------	--

Madame le Maire propose les modifications suivantes sur le budget primitif 2020 voté :

❖ **EN FONCTIONNEMENT**

- ➔ Réajustement du compte de destination des dépenses liées à l'achat de masques de protection et de fournitures permettant de faire face à la crise sanitaire dans le cadre du COVID 19.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES ET RECETTES
VIREMENT DE CREDIT

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D022/022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 12 000 €	
TOTAL D022/022	Total dépenses imprévues de fonctionnement	- 12 000 €	
D6068/011	Autres matières et fournitures		12 000 €
TOTAL D6068/011	Autres matières et fournitures		12 000 €
	TOTAUX	- 12 000 €	12 000 €

❖ **EN INVESTISSEMENT**

- ➔ Réfection de la façade de la mairie : 13 338.79 €
 ➔ Installation tableau interactif avec portable PC et accessoires pour la 5^{ème} classe : 5 360.40 €
 ➔ Remplacement PC Portable du Maire : 1 251.34 €
 ➔ Installation nouveau serveur Kwartz pour l'école : 1 596 €

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES ET RECETTES
VIREMENT DE CREDIT

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D2313/23	Immobilisations en cours – constructions	- 22 800 €	
TOTAL D2313/23	Immobilisation en cours-constructions	- 22 800 €	
D21311/21 - 5001	Hôtel de ville		13 400 €
D2183/21 - 5002	Matériel de bureau et informatiques		9 400 €
Total D21/21	Total chapitre 21 – immobilisations corporelles		22 800 €
	TOTAUX	- 22 800 €	22 800 €

*Le Conseil municipal après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** les modifications proposées.

2. MISE À LA RÉFORME DES BIENS COMMUNAUX
Délibération n° 2020-51

Madame le Maire, expose que la mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable en cas de démolition, destruction ou mise hors service d'une immobilisation résultant d'un acte volontaire (mise au rebut d'un bien en fin de vie ou devenu obsolète, etc.) ou d'un évènement indépendant de la volonté de l'établissement (incendie, vol, etc.) dès lors qu'il n'y a ni prix de vente, ni encaissement d'une indemnité d'assurance, autrement dit, sans contrepartie financière.

L'opération de mise à la réforme est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur, qui met parallèlement à jour l'inventaire.

Madame le Maire propose de valider l'ensemble des mises à la réforme, et ce conformément au tableau joint en annexe.

*Le Conseil municipal après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **AUTORISE** la réforme de ces biens communaux qui ne figurent plus à l'inventaire physique compte tenu de leur vétusté ou de leur obsolescence et de leur mise au rebut,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer tout document s'y rapportant.

**3. RÉGULARISATION DE L'EMPRISE FONCIÈRE SUR LE CHEMIN DU PEUPLIER :
ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE B 1638 APPARTENANT À MONSIEUR
ET MADAME JOEL DA COSTA**
Délibération n° 2020-52

Suite à une demande d'alignement et à la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner entre les vendeurs Monsieur et Madame Gilles HANSZ et les futurs acquéreurs Monsieur et Madame Joël DA COSTA, il a été constaté une emprise de la voie communale du Chemin du Peuplier sur la parcelle cadastrée section B numéro 1638.

Madame le Maire indique qu'il convient donc de régulariser cette emprise et d'acquérir la parcelle suivante, pour une superficie totale de 4 m² :

Section et numéro	Superficie
B 1638	4 m ²

Vu l'article L. 1311-9 et L. 1311-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) : les acquisitions à l'amiable d'immeubles ou de parties d'immeubles, d'une valeur totale égale ou supérieure à 180 000 €, ainsi que les tranches d'acquisition d'un montant inférieur, mais faisant partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur doivent être précédés, avant toute entente amiable, d'une demande d'avis à France Domaine ;

4.

DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE
Délibération n° 2020-53

Les services de la Préfecture soulignent l'importance de la prise en compte de la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la commune et invitent le Conseil municipal à désigner un élu référent en sécurité routière.

L'élu référent en sécurité routière veillera à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétences de la commune (police de la circulation et signalisation, urbanisme, voirie et aménagement, prévention en milieu scolaire et auprès des jeunes, des associations et du personnel communal, information, ...).

Il proposera au Conseil municipal des actions de prévention et de sensibilisation à l'attention de la population. Il pilotera
ou participera aux actions mises en œuvre par les différents acteurs.

L'élu référent participera aux réunions et aux actions de formation proposées par les services de l'Etat et, en particulier, de la Direction Départementale des Territoires.

Il assurera une veille administrative et technique dans le domaine de la sécurité routière. A ce titre, il sera le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux de sécurité routière.

***Le Conseil municipal après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **DESIGNE** Monsieur Sébastien GAILLARD comme élu référent en matière de sécurité routière de la commune.

5.

ÉLABORATION D'UN DIAGNOSTIC DE VIDÉOPROTECTION COMMUNALE
Délibération n° 2020-54

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que la Gendarmerie Nationale est venue présenter les possibilités d'équipement en systèmes de vidéoprotection.

L'objectif est de renforcer les moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité publiques. L'implantation de caméras permettrait de prévenir les dégradations, incivilités et autres faits délictueux, dissuader les auteurs potentiels et permettre de mieux identifier les faits, leurs circonstances et leurs auteurs.

Un diagnostic préalable est donc nécessaire pour définir le nombre de caméras à installer, ainsi que les emplacements stratégiques.

Madame le Maire propose de saisir le Référent Sûreté en Prévention Technique de la Malveillance et Conseiller Technique en Vidéoprotection du Groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie pour l'élaboration de ce diagnostic.

*Le Conseil municipal après délibération,
à la majorité avec 12 voix pour
et 1 abstention (L. MISSILLIER),*

- ✓ **AUTORISE** le Maire à saisir le Référent Sûreté en Prévention Technique de la Malveillance et Conseiller Technique en Vidéoprotection du Groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie pour l'élaboration du diagnostic préalable.

6.	AVENANT AU BAIL COMMERCIAL DE L'ÉPICERIE – AJOUT D'UN LOCAL ATTENANT AU COMMERCE Délibération n° 2020-55
-----------	---

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2019-45 en date du 15 juillet 2019, il a été décidé de signer un bail commercial avec la SARL VALKA'MION pour la location du commerce de l'épicerie.

Par délibération n° 2020-43 en date du 20 juillet 2020, le loyer de l'épicerie a été révisé pour un montant mensuel de 506,95 €.

Madame le Maire propose de mettre à disposition de l'épicerie le local attenant, situé entre l'épicerie et la salle communale et d'une superficie de 30 m², pour un montant de 30 euros. Ce local servira de zone de stockage de marchandises.

Le loyer mensuel proposé pour l'épicerie et le local de stockage s'élèverait donc à 536,95 €.

*Le Conseil municipal après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **DECIDE** de mettre à disposition de l'épicerie le local de stockage attenant au commerce ;
- ✓ **APPROUVE** l'ajout du local de stockage dans l'avenant au bail ;
- ✓ **DECIDE** que, pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 août 2021, le loyer principal mensuel de l'épicerie avec le local de stockage soit fixé à la somme de cinq cent trente-six euros et quatre-vingt-quinze centimes (536,95 €) ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant au bail commercial, ainsi que tout document afférent à cette opération ;
- ✓ **CHARGE** Madame le Maire ou son représentant d'accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**7. MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE VILLAGE :
LOT 2 ÉCLAIRAGE - AVENANT N°1
Délibération n° 2020-56**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération n° 2019-56 en date du 9 septembre 2019, les entreprises avaient été retenues, dans le cadre d'un marché de travaux l'aménagement du centre village.

En raison de travaux supplémentaires (fourniture et installation d'un candélabre supplémentaire), Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de réajuster le montant du marché pour le lot 2 relatif à l'éclairage.

Madame le Maire présente les incidences financières de l'avenant n°1 :

Entreprise	Montant initial € HT	Avenant	Nouveau montant € HT	Variation
SPIE City Networks LOT N°2	9 393,00 €	1 608,00 €	11 001,00 €	+ 17,12 %
T.V.A. 20 %	1 878,60 €	321,60 €	2 200,20 €	
TOTAUX T.T.C.	11 271,60 €	1 929,60 €	13 201,20 €	

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux pour le lot 2 de l'entreprise SPIE CITY NETWORKS.

***Le Conseil municipal après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux concernant le lot 2 Eclairage ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal.

**8. RÉGULARISATION DE L'EMPRISE FONCIÈRE SUR LA ROUTE DE BERNY :
ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE B 1779 APPARTENANT À MONSIEUR
CLAUDE CHEVROT – ACTE ADMINISTRATIF
Délibération n° 2020-57**

Suite à une demande de division parcellaire au nom de Monsieur Claude CHEVROT, il a été constaté une emprise de la voie communale de la Route de Berny sur la parcelle cadastrée section B numéro 1779. Un abribus est déjà installé sur cette parcelle.

Madame le Maire indique qu'il convient donc de régulariser cette emprise et d'acquérir la parcelle suivante, pour une superficie totale de 61 m² :

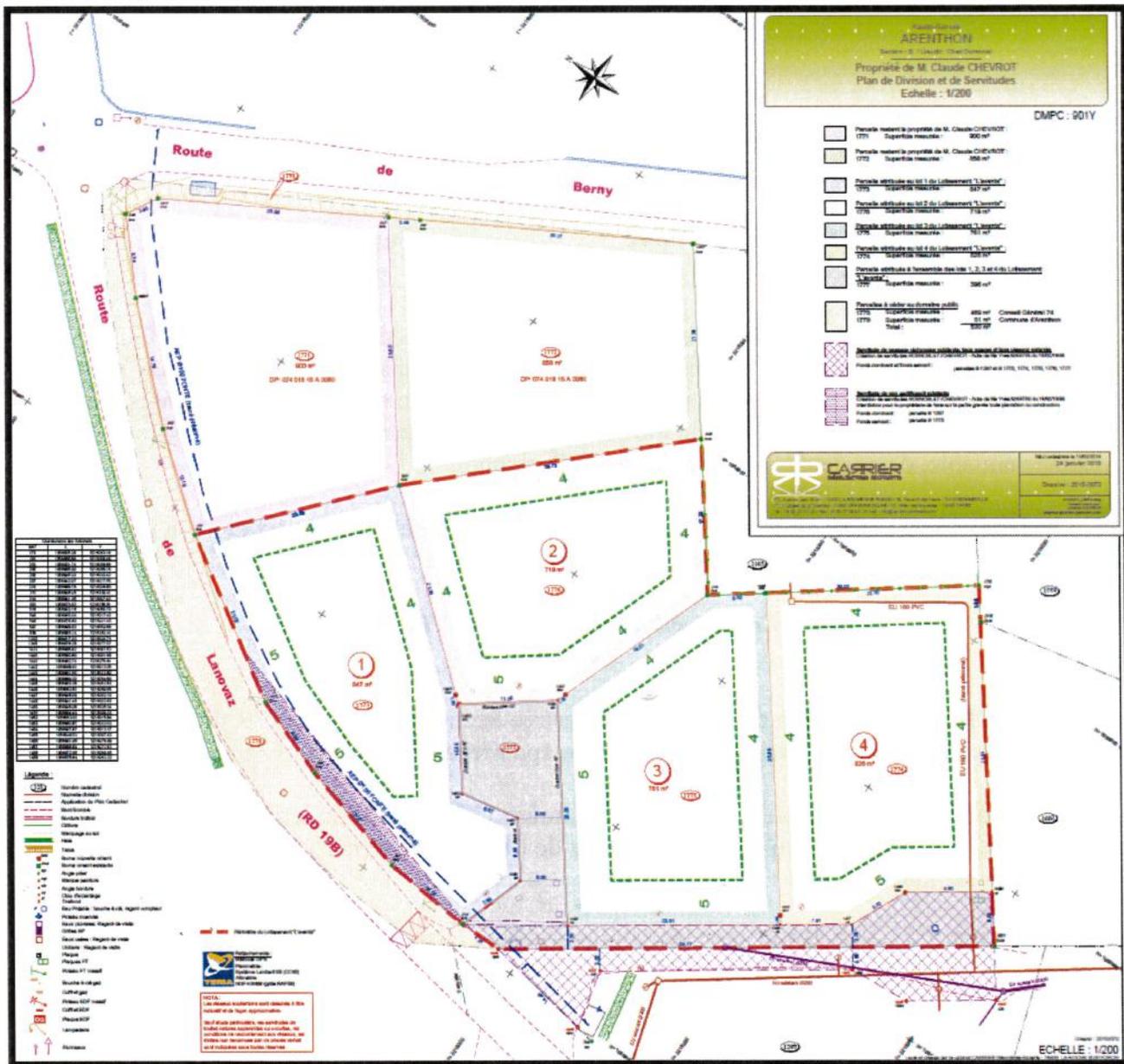
Section et numéro	Superficie
B 1779	61 m ²

Vu l'article L. 1311-9 et L. 1311-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) : les acquisitions à l'amiable d'immeubles ou de parties d'immeubles, d'une valeur totale égale ou supérieure à 180 000 €, ainsi que les tranches d'acquisition d'un montant inférieur, mais faisant partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur doivent être précédés, avant toute entente amiable, d'une demande d'avis à France Domaine ;

Vu la délibération n° 2017-69 en date du 13 septembre 2017 relative à la fixation du montant de l'indemnité au m² lors des régularisations d'emprise foncière ;

***Le Conseil municipal après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle cadastrée Section B numéro 1779, d'une superficie de 61 m² et située le long de la Route de Berny, appartenant à Monsieur Claude CHEVROT ;
- ✓ **EVALUE** la parcelle cadastrée section B numéro 1779 à 1 € le m², en vertu de la délibération n° 2017-69 relative à la fixation du montant de l'indemnité au m² lors des régularisations d'emprise foncière ;
- ✓ **DECIDE** d'acquérir ladite parcelle pour un montant de quatre (61,00) euros ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Madame le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de finaliser ce dossier ;
- ✓ **DECIDE** de passer l'acte en la forme administrative ;
- ✓ **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer tout document relatif à cette cession ;
- ✓ **DECIDE** que les frais et accessoires seront pris en charge par la Commune.



**9. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ÉLU ET DE SON SUPPLÉANT
AU COPIIL DU SITE NATURA 2000 DE LA VALLÉE DE L'ARVE
Délibération n° 2020-58**

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2020-32 en date du 8 juin 2020.

Madame le Maire informe l'assemblée que la Préfecture a modifié la composition du Comité de pilotage (COPIIL) du site Natura 2000 – Directive Habitats – Directive Oiseaux, par arrêté n° 2014 293-0010 en date du 20 octobre 2014.

Le Comité de pilotage est une instance d'orientation et de suivi qui rassemble les élus et les acteurs locaux concernés par le site Natura 2000, dont la composition est fixée par arrêté préfectoral.

Cet arrêté indique que chaque commune et intercommunalité siégeant au Comité de pilotage doivent désigner un représentant élu titulaire et un représentant suppléant.

Madame le Maire propose de désigner un représentant élu et un suppléant pour siéger au Comité de pilotage du site Natura 2000 de la Vallée de l'Arve.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

✓ **DÉSIGNE :**

- ✓ Madame Annick LASSUS, comme représentant élu, et,
 - ✓ Madame Lise MISSILLIER, comme suppléant,
- pour siéger au Comité de pilotage du site Natura 2000 de la Vallée de l'Arve.

URBANISME

La commission du 16 juillet 2020

- Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. Alexandre CHARLEUF
230, Route de Creulet
Zone UC : urbanisation des hameaux

Modification façades ouvertures

Mme Muriel JULITA
87, Chemin des Voirons
Zone UB : extensions autour du chef-lieu

Création ouverture dans garage

M. Lilian ROBERT
54, Clos Dommartin
Zone UB3 : extensions autour du chef-lieu

Clôture

M. Mickaël ALAGAPIN
321 bis, Route de Fessy
Zone UC : urbanisation des hameaux

Portail et portillon

M. Alexandre CHARLEUF
230, Route de Creulet
Zone UC : urbanisation des hameaux

Modification façades ouvertures

- Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable

M. Cédric BOYER et Mme Elodie BUTTAY
Route de Lanovaz
Zone UC : urbanisation des hameaux

Maison individuelle avec garage

La commission du 30 juillet 2020

- Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. Nicolas GRANDJEAN
774, Route de Fessy
Zone UC : urbanisation des hameaux

Pose panneaux photovoltaïques

M. Grégory VISANO
40, Clos Dommartin
Zone UB : extensions autour du chef-lieu

Clôture

M. Franck CHEVALLIER
212, Route de Montagny
Zone UC : urbanisation des hameaux
Zone Ap : zone agricole protégée

Piscine

Commune d'Arenthon
22, Route de Reignier
Zone UE : zone d'équipements publics

Ravalement façades mairie

M. et Mme François VAUDIN
11, Clos Dommartin
Zone UB : extensions autour du chef-lieu

Mur de soutènement, clôture et modification escalier existant

- Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. Loïc BIZOT
Chemin de Nabeau
Zone UC : urbanisation des hameaux

Maison individuelle avec garage, piscine et jacuzzi

M. Jacques TCHOULFAYAN
1830, Route de Thonon
Zone Ar : zone agricole résidentielle

Extension et réhabilitation bâtiment agricole désaffecté

La commission du 13 août 2020

- Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. José JACOME
95, Lotissement Le Pré de Berny
Zone UC : urbanisation des hameaux
Zone N : zone naturelle

Pergola et abri de jardin

M. Cédric COLONNEL
1129, Route de Lanovaz – Lotissement L’Aventa
Zone UC : urbanisation des hameaux

Piscine

M. John COOLICAN
1007 ter, Route de Lanovaz
Zone UC : urbanisation des hameaux

Piscine et mur bahut

M. Roland DECARROUX
277, Route du Salève
Zone UC : urbanisation des hameaux
Zone Ap : zone agricole protégée

Clôture, portillons et portail

➤ Permis de construire modificatif : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. Michaël FLOQUET
Route des Granges
Zone A : zone agricole

Déplacement hangar

La commission du 27 août 2020

➤ Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. Jonathan FRANCOIS
170, Route de Montagny
Zone UC : urbanisation des hameaux
Zone Ap : zone agricole protégée

Piscine

M. Claude CHEVROT
Route de Berny
Zone UC : urbanisation des hameaux

Division parcellaire

COMMISSIONS ET GROUPEMENTS

§ COMMISSION FINANCES

- Madame le Maire informe l’assemblée que les conseillers départementaux ont décidé d’attribuer 2 subventions à la Commune :
 - 2 000 € au titre de l’acquisition d’un tableau interactif pour la 5^{ème} classe,
 - 20 000 € au titre de la rénovation énergétique de la toiture de la mairie.

§ COMMISSION AMÉNAGEMENT DU VILLAGE / PATRIMOINE

- Monsieur COURTIN indique que le projet d'ensemble relatif à l'aménagement du centre village sera présenté à tous les conseillers le lundi 19 octobre à 18h00, avant la séance du Conseil municipal.

§ COMMISSION TRAVAUX / BÂTIMENTS

- Monsieur PAULME énonce que les travaux de ravalement des façades de la mairie sont en cours. La question du blason et de la pose de la devise républicaine seront discutés au sein de la Commission Communication.
- La prochaine réunion de la Commission est prévue le mercredi 09 septembre à 17h00 en Mairie.

§ COMMISSION VOIRIE / RUISSELLEMENT

- Les travaux d'aménagement de la véloroute sont en cours de finalisation.
- Suite à la demande de Monsieur PIOUTAZ, Madame le Maire énonce qu'une réunion de présentation du projet de giratoire et du contournement du chef-lieu de Cornier à l'ensemble des membres du Conseil municipal sera organisée le lundi 12 octobre à 18h30 à la Maison des Associations.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE / MOBILITÉ

- La prochaine réunion de la Commission aura lieu le mardi 08 septembre à 18h15 en Mairie.
- Madame BOEX revient sur le dossier du Chemin des Tattes et précise qu'en raison du classement du cours d'eau longeant le chemin en ruisseau par la DDT, il est désormais nécessaire de consulter le SM3A qui détient la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), en cas de déplacement éventuel du ruisseau. Dès que l'assemblée du SM3A sera constituée, la Commune prendra rapidement contact avec les élus et services afin d'organiser une visite sur place.
- Suite au changement de fonctionnement du Département relatif au procédé de jachère fleurie, la Commission va contacter les agriculteurs et exploitants afin de les informer des nouvelles modalités.
- Madame BOEX est en attente d'un devis de l'entreprise CHATEL, en vue de réaliser un bilan précis des actions mises en œuvre en termes d'éclairage public. Ce bilan permettra de travailler sur un nouveau programme de rationalisation de l'éclairage public sur la Commune.

- La Commission est en attente d'un retour de l'entreprise Paysages des Bornes pour un essai d'en-herbage sur des cheminements piétons. Si cet essai est concluant, cette méthode pourrait être utilisée sur la Commune pour plusieurs cheminements et faciliter ainsi le travail d'entretien réalisé par les services techniques.
- Madame MISSILLIER indique être en attente du retour du prestataire concernant le transport scolaire à vélo (S'Cool Bus) et souligne qu'il serait intéressant d'intégrer la Commission Ecole / Jeunesse / Sport et l'APE dans cette démarche. Les élus approuvent cette proposition.

§ COMMISSION ECOLE / JEUNESSE / SPORTS

- Madame COLLOMB fait un bilan de la rentrée, avec l'inscription de 121 enfants répartis en 5 classes. Dans le cadre de la gestion de crise sanitaire, une entrée extérieure individuelle a été mise en place pour chaque classe, afin de limiter les brassages entre familles. Les mesures barrières sont également rappelées, appliquées et respectées pour chaque enfant, enseignant et agent municipal.
- Les enseignants demandent la mise à disposition d'une salle pour effectuer le sport, étant donné que la salle d'accueil périscolaire (pas pratique pour le sport) et la salle communale (mal insonorisée) ne leur conviennent pas. Certains élus proposent la salle paroissiale nouvellement acquise, mais des travaux doivent être réalisés avant de pouvoir accueillir du public. Par ailleurs, une réflexion globale doit être menée sur le devenir de ce bâtiment. Il est proposé pour le moment de leur mettre à disposition la grande salle du rez-de-chaussée de la Maison des Associations le lundi après-midi et le jeudi toute la journée. Les membres du Conseil approuvent cette décision et demandent qu'un devis soit fait pour l'isolation acoustique de la salle communale.

§ COMMISSION SOCIALE

- Une rencontre est organisée avec la nouvelle directrice de la micro-crèche le mardi 29 septembre à 10h00.

§ COMMISSION CULTURE / BIBLIOTHÈQUE

- Madame LASSUS présente la proposition de créer un réseau entre les bibliothèques de la CCPR, permettant ainsi un échange de pratiques entre bibliothécaires, mais aussi un échange de documents et la mise en place éventuelle d'un logiciel commun. Cette proposition sera évoquée en Bureau des Maires, et Madame LASSUS va se rapprocher de la CC4R qui a déjà mis en place cette action au sein de ses communes membres. Les élus seraient très favorables à cette initiative.

§ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE / ANIMATION

- Madame COLLOMB fait un retour sur la fête foraine organisée du 21 au 23 août derniers. Tout s'est très bien passé et les forains et l'APE ont été très satisfaits de la fréquentation, avec les manèges, la brocante / vide-grenier, la buvette et le feu d'artifices. Tous les élus sont unanimes pour dire que ce fut une belle réussite.
- Madame le Maire indique qu'une inauguration de la véloroute et de l'aménagement du centre village sera organisée le samedi 17 octobre prochain. Le rendez-vous sera donné à 10h00 près du TNA pour ceux qui prendront leur vélo et à 10h30 près de la Mairie pour les autres. L'invitation va être réalisée par la Commission Communication.

§ COMMISSION COMMUNICATION / BIEN VIVRE ENSEMBLE

- Madame BOEX invite les élus à venir récupérer les nouveaux bulletins municipaux à distribuer dans les boîtes aux lettres, à compter du jeudi 10 septembre. En raison du stock important de masques en Mairie, il est décidé de distribuer 2 masques par logement, en même temps que la distribution des bulletins.
- La Commission va travailler sur la charte graphique, l'identité visuelle et le blason de la collectivité.
- Madame BOEX rappelle qu'une boîte à idées est à disposition en Mairie et que la page Facebook est désormais opérationnelle.
- La prochaine réunion de la Commission aura lieu le lundi 21 septembre à 18h00 en Mairie.

§ gestion du personnel communal

- Monsieur Jean-Sébastien ESCALON-DESTRUEL, Directeur général des services fait le point sur les recrutements au service Enfance Jeunesse et Sport. Madame Henriette COQUET a été recrutée depuis le 1^{er} septembre, pour 1 an, pour renforcer les effectifs du service 2 jours par semaine ; et Madame Marielle JOND-PÉRUZZO est arrivée le 4 septembre pour remplacer Madame Dorine, JOLLY, Responsable du Pôle Enfance et Périscolaire qui est actuellement en congé maladie.

§ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

- Les membres du Conseil municipal nomme deux représentants pour siéger à la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées), à savoir les deux conseillers communautaires, Madame le Maire et Monsieur Philippe COURTIN.
- Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a été nommée 8^{ème} Vice-présidente, au sein de la CCPR, en charge de l'agriculture, de la ruralité et du maintien des services publics. Elle présente également les groupes projets qui vont remplacer les commissions au sein de la CCPR.

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- Madame le Maire indique que les salles sont désormais réouvertes pour les associations et particuliers, mais les capacités ont été réduites en vue d'assurer le respect des mesures barrières.
- Madame le Maire donne lecture de la demande de location de salle pour réaliser des cours de piano et de chinois. Après discussion, il est décidé de proposer la salle Salève deux fois par semaine, de 16h30 à 18h30, étant donné qu'elle est très peu utilisée durant ces horaires.
- Madame le Maire présente la demande d'installation d'un foodtruck sur la place. Les élus sont favorables à cette installation un soir dans la semaine, à l'exception du vendredi en raison de la présence du camion pizza. L'auberge et l'épicerie seront informés de l'installation de cette activité.
- Monsieur DUNAND souhaite connaître l'avancement du dossier relatif à la vente de parcelles du CCAS à la société PROXIMMO. Madame le Maire répond en indiquant que les délais de recours sont désormais purgés et que le CCAS attend la date de signature de l'acte.
- Monsieur DECARROUX souhaite remercier la municipalité pour la mise à disposition d'une salle pour le syndicat d'apiculture.

CALENDRIER MUNICIPAL

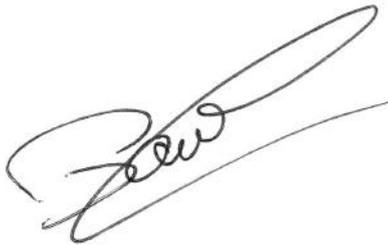
- ✓ Mardi 08 septembre à 18h15 en Mairie : Commission Environnement
- ✓ Mercredi 09 septembre à 17h00 en Mairie : Commission Travaux / Bâtiments
- ✓ Mercredi 09 septembre à 18h30 en Mairie : Commission Ecole / Jeunesse / Sports
- ✓ Jeudi 10 septembre à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 21 septembre à 18h00 en Mairie : Commission Communication / Bien vivre ensemble
- ✓ Jeudi 24 septembre à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Mardi 29 septembre à 10h00 à la micro-crèche : Rencontre avec la nouvelle directrice (Commission sociale)
- ✓ Jeudi 08 octobre à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 12 octobre à 18h30 à la Maison des Associations : Présentation projet giratoire et contournement du chef-lieu de Cornier par le cabinet Profil Etudes

- ✓ Samedi 17 octobre à 10h00 : Inauguration aménagement centre village et véloroute
- ✓ Samedi 17 octobre à 14h00 : Evènement « Octobre rose »
- ✓ Lundi 19 octobre à 18h00 : Présentation projet aménagement centre village par le cabinet ADP DUBOIS + Conseil municipal
- ✓ Jeudi 22 octobre à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 09 novembre à 18h30 : Conseil municipal
- ✓ Lundi 07 décembre à 18h30 : Conseil municipal

Séance levée à 21h10.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Damien PAULME



Le Maire,
Chantal COUDURIER



Affiché le 20 / 10 / 2020.